

DEVELEY ET JASMIN, Haïphong transitaires

Émilienne Joséphine DEVELEY, Haïphong transitaire

Née à Saint-Croix de Saint-Lô, le 27 décembre 1899.

Fille de Joseph Rieul (1867-1922), inspecteur principal de la garde indigène.

Sœur de Suzanne Rieul, mariée à Hanoï, en 1921, avec Édouard Jasmin, commis greffier,

et de Jeanne-Lucie, institutrice, mariée à Hanoï, en 1920, avec Jean-Paul Médrano, agent des travaux publics.

Mariée, vers 1920, avec Léopold Jean Jasmin (Hanoï, 11 janvier 1895-Paris XIII^e, 25 octobre 1929), fils de Pierre Jasmin, préposé auxiliaire des Douanes et Régies, et de Nguyễn Thi An. Sergent d'infanterie coloniale à Dam-Ha (Moncay), garde principal de la Garde indigène à Hadong, puis agent des Postes et Télégraphes, infirme. Dont :

— Louis Pierre Jean (Hanoï, 19 septembre 1921-Paimpol, 10 février 1997), marié à Paimpol, le 27 mars 1948 avec Anne-Marie-Jeanne Le Parc.

— Josette Lucie Louise Émilienne (5 octobre 1924-Sceaux, 1989) ép. Bridey.

Divorcés à Hanoï en 1928.

Remariée à Haïphong, en avril 1931, avec Alfred Werner Develey (Hérisau, Suisse, 19 juin 1905), comptable à la [CCNEO](#) à Hanoï, puis employé de l'[UCIA](#) à Haïphong. Secrétaire des [Ailes tonkinoises](#). Dont :

— Bertrand Marc Develey (Haïphong, 29 mars 1931-Nice, 15 mai 1996).

Dame téléphoniste ans les années 1920.

[Baptême de l'air](#) (janvier 1935).

Concessionnaire d'une parcelle à [Doson](#) (octobre 1938).

Haïphong LISTE DÉFINITIVE DES 326 ÉLECTEURS CONSULAIRES FRANÇAIS ANNÉE 1941 (*Bulletin administratif du Tonkin*, 1941, pp. 373-386)

M^{me} Develey, transitaire.

Avis de décès
(*La Volonté indochinoise*, 25 juillet 1941)

M^{me} V^{ve} Louis RIEUL et son fils ;

M^{me} [née Émilienne Rieul] et M. A[ndré Werner] DEVELEY et leurs enfants ;

M^{me} [née Suzanne Rieul] et M. E[douard] JASMIN et leurs enfants ;

M^{me} V^{ve} E. AUBOUY et ses enfants ;
M. [Pierre] et M^{lle} [Josette] JASMIN ont la douleur de vous faire part de la perte
cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de
Madame veuve Joseph RIEUL
leur belle-mère, mère, grand-mère décédée à la clinique Saint-Paul le 21 juillet.
Les obsèques auront lieu le 25 à 17 heures.
Réunion à la clinique Saint-Paul.
Le présent avis tient lieu de faire-part.

Haïphong
Échos
(*L'Entente*, 28 mars 1950)

Par l'avion d'[Air France](#) arrivé de Saïgon dimanche à midi, nous est revenu un
Tonkinois bien connu et particulièrement estimé : M. Colas, inspecteur des Douanes en
retraite.

M. Colas a, tant, à Haïphong qu'à Hanoï, été mêlé à toute l'histoire de ces deux villes
au cours de ces dix dernières années. Notamment, le soir du jour de Pâques 1946, il eut
une de ses filles grièvement blessé au cours du dramatique incident chinois dont les
anciens d'ici se souviennent.

M. Colas, toujours solide et souriant malgré sa rude carrière, vient, aux
Etablissements Develey et Jasmin, les transitaires du boulevard Paul-Bert, prendre la
gérance de cette maison en remplacement de M. Bordet qui va faire un séjour en
France.

Ce nous est une occasion de souhaiter bon repos à M. Bordet et de saluer avec
grand plaisir séjour de quelques mois que fait parmi nous le sympathique M. Develey,
arrivé récemment à Haïphong.

Haïphong
Par [Air France](#)
(*L'Entente*, 7 juillet 1950)

Par l'avion régulier d'[Air France](#) direct pour Paris, via Calcutta, Karachi, Bahrein et Le
Caire (venu de Saïgon et d'Hanoï) ont quitté, jeudi matin à 8 heure 10, l'aéroport
d'Haïphong-Catbi :

... M. Audinot, des Ets Develey et Jasmin, et le jeune Marcel Lefebvr...

Haïphong
Les obsèques de M. Raoul Colas
(*L'Entente*, 17 mai 1951)

Samedi dernier, on apprenait dans la ville la mort, survenue à l'Hôpital Ciais, de
M. Raoul Colas, inspecteur honoraire des Douanes et Régies, chevalier de la Légion
d'honneur, décoré de la Croix de guerre 1914-18. M. Colas avait dû, le 31 janvier, être
hospitalisé à la suite d'un accident malheureux dont il ne devait jamais se remettre.

.....

M. Bordet, des Ets Develey et Jasmin, auxquels M. Colas avait appartenu en dernier lieu.

Avis de décès
(*L'Entente*, 12 juillet 1951)

Monsieur Alfred DEVELEY et ses enfants,
Les familles JASMIN, BRIDEY, BORDET, RIEUL, AUBOUY et BERGERET ont la douleur de vous faire part du décès de

M^{me} Émilienne DEVELEY, née RIEUL
Survenu à Nice, le 11 juillet 1951
Le présent avis tient lieu de faire-part

*
* * *

Le gérant, la direction et le personnel de la Société DEVELEY-JASMIN ont le regret de vous faire part du décès de

M^{me} Émilienne DEVELEY, née RIEUL
Survenu à Nice, le 11 juillet 1951.
Une messe de requiem sera célébrée pour le repos de son âme le vendredi 13 juillet à 8 heures 30 en la cathédrale de Haiphong.

Le dimanche matin à l'aéroport de Cat-Bi
Départ avec le Constellation d'[Air France](#)
(*L'Entente*, 7 avril 1952)

Dr Fesquet, adjoint au maire d'Haïphong et président du Groupement des Français d'Haïphong.

.....
MM. Develey et Bergeret, des Ets Develey et Jasmin.

Étude de M^{es} Denarié et Ratel
Avocats près la Cour d'Appel de Hanoi
26, rue Francis-Garnier
HAIPHONG
VENTE SUR LICITATION
(*L'Entente*, 17 avril 1953)

Au plus offrant et dernier enchérisseur.
En l'audience des criées du tribunal mixte de première instance de Haïphong
siégeant au Palais de Justice à Haïphong, boulevard Bonnal, n° 41.

Le mercredi 6 mai 1953 à 8 h3 0 du matin

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu par la deuxième chambre du tribunal civil de première instance de Nice, en date du 31 juillet 1952, enregistré à Nice, actes judiciaires, le 26 août 1952, volume 872 *bis*, folio 19 numéro 137.

Et aux requête, poursuite et diligence de :

1° — Monsieur DEVELEY, Alfred, Werner, demeurant à Nice, villa Lucky, avenue de Picardie, agissant tant en son nom personnel que comme tuteur légal de ses enfants mineurs GERARD et CHRISTIAN.

2° — Monsieur DELEVEY Bertrand Marc, demeurant à Nice, villa Lucky, avenue de Picardie,

3° — Madame JASMIN Josette, Lucie, Louise, Émilienne, épouse de M. BRIDEY, Marcel Hubert, demeurant à Nice, villa Lucky, avenue de Picardie, et monsieur BRIDEY pour assister et autoriser son épouse.

Ayant pour avocats, maîtres DENARIÉ et RATEL, avocats près la cour d'appel de Hanoi, demeurant à Haïphong, 26, rue Francis-Garnier.

En présence ou eux dûment appelés :

1° — Monsieur Louis Pierre JASMIN, demeurant à Paimpol, colicitant.

2° — Madame JOURDAN Marie, Louise veuve de monsieur RIEUL Louis, demeurant à Nice, Villa Lucky, avenue de Picardie, agissant en sa qualité de subrogée tutrice des mineurs GERARD CHRISTIAN DEVELEY,

Il sera procédé le 6 mai 1953, à 8 heures trente du matin, à l'audience des criées du tribunal mixte de Haïphong, séant au Palais de Justice à Haïphong, boulevard Bonnal, à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur de l'immeuble dont la désignation suit :

1° — Un immeuble sis à [Doston](#), au lieu-dit « XOM VAN HOA » ou « baie Clateau », ou « plage des Mathurins » consistant en un terrain de 1.093 mètres carrés environ sur lequel est édifée une construction à étage à usage de maison d'habitation, avec cour, jardin et dépendances et borné :

— à l'est par M^e Chevalier ;

— au nord par la traverse n° 1 (route de la Plage) ;

— à l'ouest par la limite du domaine public telle que le figure au plan cadastral de Kien-An,

— au sud par M. Aubouy.

2° — le bénéfice de l'occupation temporaire d'une parcelle du Domaine public d'une contenance de 1.322 mètres carrés, située dans la Zone des cinquante pas géométriques entre l'immeuble ci-dessus désigné et la route de Hon-Dau. sous réserve du renouvellement de l'autorisation d'occupation temporaire.

Outre les charges, clauses et conditions ci-dessus, les enchères seront reçues sur la somme de 200.000 p. 00 formant la mise à pris fixée par le jugement du tribunal civil de Nice du 31 juillet 1952

Les enchères ne pourront être inférieures à 2.000 p. 00

Fait et rédigé à Haïphong, le ... par maîtres DENARIÉ et RATEL, avocats poursuivants.

Manœuvre frauduleuse
(L'Entente, 1^{er} novembre 1953)

Il est arrivé souvent à Nguyễn Trác, pointeur chez l'U.C.I.A., de relever le nombre le bouteilles cassées dans chacune des caisses de marchandises destinées à la maison ci-dessus. Il profitait de cette opération pour mettre dans chaque caisse une bouteille de plus pour pouvoir la passer dehors sans avoir à payer des droits de douane, mais son truc ne tarda pas à être révélé. Il résulta de l'enquête faite par les autorités compétentes qu'il y avait au total 200 bouteilles de rhum en excédent. À la suite de cette découverte, la Compagnie Delevey Jasmin, transitaire chargé du dédouanement des marchandises pour le compte de l'UCIA, s'est [vue] infligée 20.020 p. d'amende.

S'estimant lésée, cette compagnie de transit a déposé une plainte contre Nguyễn Trac, principal coupable, qui fut arrêté et condamné à 1 mois de prison et 20.020 p. à titre de dommages intérêts.
